



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 411 969 A3**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90401426.3**

(51) Int. Cl.⁵: **E05B 9/08**

(22) Date de dépôt: **29.05.90**

(30) Priorité: **31.07.89 FR 8910318**

(43) Date de publication de la demande:
06.02.91 Bulletin 91/06

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

(88) Date de publication différée du rapport de
recherche: **17.04.91 Bulletin 91/16**

(71) Demandeur: **VACHETTE**
92, Boulevard Richard Lenoir
F-75011 Paris(FR)

(72) Inventeur: **Mangin, Robert**
52, rue de Thurey
F-10600 Saint-Benoit-Sur-Seine(FR)
Inventeur: **Habert, René**
3, Résidence des Mimosas
F-10150 Pont-Sainte-Marie(FR)

(74) Mandataire: **Michardière, Bernard et al**
C/O CABINET PEUSCET 68, rue d'Hauteville
F-75010 Paris(FR)

(54) **Dispositif de protection de porte.**

(57) Le dispositif comprend une serrure (1) comportant un pêne dormant (10) et un organe de condamnation (11) dudit pêne (10), la porte (P) étant munie d'une contre-plaque (16) disposée sensiblement au niveau dudit pêne (10) et dudit organe de condamnation (11), ladite serrure (1) étant, en outre, munie d'une paroi (2a) juxtaposée audit pêne (10) et audit organe de condamnation (11), du côté de ceux-ci qui est le plus éloigné de la contre-plaque (16), le dispositif comportant un organe de blocage (25) solidaire de la contre-plaque (16) dont le corps (25a) traverse ladite serrure (1) depuis ladite contre-plaque (16) jusqu'à la susdite paroi (2a), ledit organe de blocage (25) comportant, au-delà de la susdite paroi (2a), une partie (25b) en saillie par rapport audit corps (25a) et directement en regard d'une partie de la susdite paroi (2a), au niveau de l'organe de condamnation (11) ou du pêne dormant (10) et/ou de leurs trajectoires.

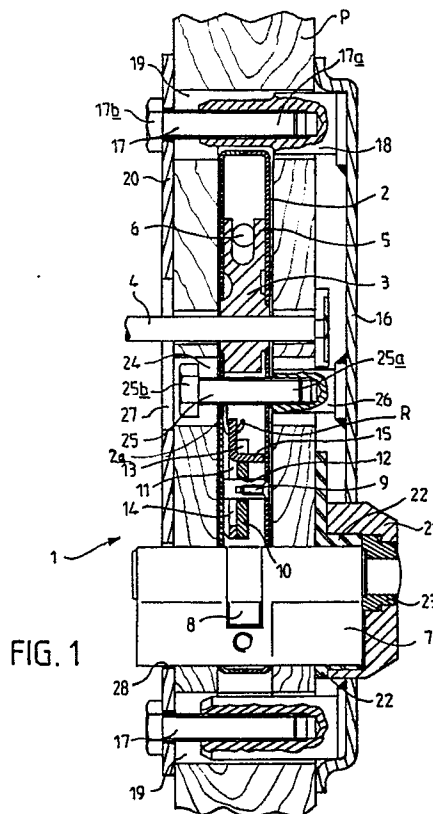


FIG. 1

EP 0 411 969 A3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90401426

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	DE-U-7515959 (OTTO GROSSTEINBECK GMBH) * le document en entier *	1, 3, 4 6, 8-10	E05B9/08
A	DE-U-7123780 (C.I.S.A.) * figure 1 *	1, 9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			E05B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications 1-9			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Berlin		04.07.1990	A. KRABEL
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	



Office européen.
des brevets

REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- ☐ Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.
- à savoir les revendications:
- ☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

X ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions.

à savoir:

1. Revendications: 1-9
2. Revendication: 10

- ☐ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
- à savoir les revendications:
- ☒ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications.

à savoir les revendications: 1-9